

Comment lutter contre la « révolte internationale » ?

Les polices belges face aux mouvements révolutionnaires des « années 68 »

Elie TEICHER

« Pendant l'occupation de l'Université Libre de Bruxelles, je n'étais pas du tout intéressé par les changements de structure de l'ULB parce que ce qui se passait en France, c'était si fort ! J'ai été à Paris après la nuit des barricades. Dès que j'ai entendu ce qu'il s'est passé, j'ai déposé mon fils et j'ai été chercher ma femme et je lui ai dit : "j'ai mis Manuel chez ta mère, je viens te chercher, on va à Paris, j'ai une carte de presse du *Drapeau Rouge* [organe du Parti communiste de Belgique] on va pouvoir voir les événements de très près parce que je crois que c'est parti, c'est la révolution¹ !" »

L'enthousiasme de ce militant communiste belge au moment des événements de 1968 est partagé par de nombreux étudiants de gauche en Belgique. Si l'intensité des événements de Mai 68 dans le plat pays n'a rien de comparable avec ce qui s'est passé outre-Quévrain, l'espoir révolutionnaire y est bien présent et entretenu par des groupements particulièrement actifs dans la rue, dans les universités et même dans les usines. La Belgique présente plusieurs caractéristiques originales qui en font une terre propice de rencontres et d'échanges entre les révolutionnaires. La situation, dès lors, inquiète beaucoup les forces de l'ordre qui entendent parer à toute éventualité de troubles. C'est à ces adaptations du système policier, fortement marqué par les événements français et qui entend bien les prévenir sur son propre sol, que cet article est consacré. Nous chercherons à savoir si ces événements ont donné lieu à des modifications dans les conceptions et les pratiques policières et, dans l'affirmative, dans quelle mesure elles ont été marquées par des influences étrangères. Avant d'interroger les pratiques policières il faut d'abord souligner les éléments qui font de la Belgique un espace original. Trois points doivent être particulièrement mis en avant.

1. Marc Abramowicz, entretien avec Elie Teicher, Ittre, 17 mai 2019.

Tout d'abord, la Belgique est géographiquement bien placée pour servir de lieu de rencontre ou même de base arrière aux militants de gauche. Idéalement située entre la France, l'Allemagne et les Pays-Bas et partageant avec ces trois pays les trois langues nationales, elle est un lieu tout indiqué d'échanges. Cette proximité, nous allons le voir, joue un rôle évident dans le développement de groupes révolutionnaires et inquiète les forces de l'ordre.

Le second élément est d'ordre politique. En Belgique, contrairement à la France ou à l'Italie, il n'existe pas de Parti communiste puissant électoralement. Le PCB est marginal politiquement avec des résultats électoraux autour de 5 %. Dès 1963, le parti est encore affaibli par une dissidence pro-chinoise. Si ce type de dissidence va frapper tous les partis communistes, la Belgique se distingue par le fait qu'elle en est la première en Europe. Ainsi, le parti communiste pro-chinois va être abreuvé d'argent durant environ cinq ans (jusqu'à la révolution culturelle) car Pékin entend faire de la Belgique la tête de pont de la diffusion de son image, à une époque où la République populaire de Chine n'est pas encore reconnue. Grâce à l'argent chinois, le parti est capable de mener de fortes actions d'*agit-prop* dans les manifestations, les grèves et les conflits sociaux : il crée une agitation sociale nouvelle dans le pays, bien avant les événements de 1968. Par ailleurs, dès 1964, les Jeunes gardes socialistes, le mouvement de jeunesse du parti socialiste, a rompu avec celui-ci et s'est mué en une structure trotskiste autonome : eux aussi vont prôner la révolution et assurer des coups d'éclat dans la rue.

Le troisième élément notable est la révolte estudiantine précoce qui touche l'université de Louvain. Elle éclate dès 1966 d'abord sur des questions linguistiques : située en terre néerlandophone, l'université possède une section francophone. Pour les étudiants flamands, cette situation heurte le principe de l'unilinguisme régional. De nombreuses manifestations, souvent violentes, éclatent afin de chasser les francophones sous les cris de « *Wallen Buiten* », c'est-à-dire, les Wallons dehors. Mais ce qui nous intéresse ici est la naissance, dans ce mouvement contestataire, d'une aile gauche étudiante, qui va insérer dans la protestation l'idée que le problème n'est pas la langue, mais la structure oppressante de l'université, changeant le *Wallen Buiten* en « *Bourgeois Buiten* ». Or, cette tendance va gagner en puissance au sein des étudiants, conduits par des figures charismatiques. Quand la crise de Louvain se termine en 1968, l'aile gauche du mouvement demeure puissante et, gagnée au maoïsme, se tourne vers les usines. Elle fonde le mouvement AMADA en 1970, ancêtre de l'actuel Parti du travail de Belgique².

2. WITTE Els, MEYNEN Alain et LUYTEN Dirk, *Histoire politique de la Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, SAMSA, 2017, p. 360-370 ; DELWIT Pascal, *PTB : Nouvelle gauche, vieille recette*, Bruxelles, Pire, 2014, p. 47-72.

D'autres mouvements contestataires avaient d'ailleurs marqué le pays. Dès 1966, la révolte Provo qui éclatait à Amsterdam touchait la Belgique et les polices s'inquiétaient de la dimension internationale et potentiellement violente du mouvement, comme le prouve ce rapport de la **Sûreté** de l'État :

ok ?

« Le provotariat international, avec son – non-conformisme –, est désormais devenu un phénomène de radicalisme politique qui utilise des moyens et des méthodes visant à dépasser les limites de ce qui est accepté dans un système démocratique. La mesure dans laquelle cette prise de position s'accompagnera ou non de manifestations extrémistes pourra peut-être être déterminée dans un avenir proche³. »

Ces éléments sont intéressants en cela qu'ils permettent de comprendre que la Belgique d'avant 68 connaît déjà un regain de luttes politiques et sociales, tant les maoïstes vont s'investir dans les usines. Les polices s'inquiètent de ces mouvements qui se revendiquent révolutionnaires et même, pour certains d'entre eux, n'hésitent pas à appeler à l'usage de la violence. Dans ce contexte, les événements de **Mai 68** à Paris agissent comme un réveil au sein des forces de l'ordre et particulièrement de la gendarmerie qui entend modifier ses pratiques pour ne pas se laisser surprendre. Pour comprendre cette adaptation, nous diviserons l'exposé en deux volets : le moment 68 lui-même tel qu'il est vécu par les forces de l'ordre et, ensuite, les échanges, adaptations et modifications qu'il a entraînées dans les années suivantes.

ok ?

Les forces de l'ordre et les événements de mai

Dès avant le fameux mois de mai donc, les polices belges surveillent le contexte politique et social des pays voisins et souhaitent éviter une propagation de la subversion. Non pas tant que les polices vont coopérer intensément, mais qu'elles se montrent très attentives aux circulations militantes transnationales. La **Sûreté** de l'État obtient dans ce sens une décision du Ministre de l'Intérieur concernant les manifestations à Louvain. Il s'agit d'un enjeu important qui consiste à y faire interdire la présence des étrangers qui risquent de transformer le terrain en lieu de propagande subversive, à l'image des militants du *SDS* allemand de Rudi Dutschke et de ses manifestations tumultueuses. Pour lutter contre les étrangers il faut les identifier et les ficher. La **Sûreté** de l'État ordonne à la gendarmerie :

« En exécution des instructions ministérielles du 13 fév. 68, j'ai l'honneur de vous demander d'ordonner d'urgence à l'Unité sous votre Commandement de délivrer un ordre de quitter le pays immédiatement après identification à tous les étrangers qui seraient arrêtés administrativement lors de manifes-

3. Archives de l'État à Bruxelles, Forest, police judiciaire de Bruxelles, n° 4967, rapports de la **Sûreté** de l'État, rapport semestriel n° 3 (mars 1966).

tations ou de désordres liés à la question de Louvain et qui ne seraient pas en possession d'un titre de séjour délivré par les autorités communales (voir formulaire ci-joint). [...]. Toute exécution de ces instructions devra faire l'objet d'un rapport détaillé qui me sera envoyé immédiatement⁴. »

Cette politique va s'intensifier à partir des événements de mai, cette fois-ci dans le double mouvement d'une intensification des recherches et d'une meilleure collaboration et adaptation des moyens pour réprimer les violences. Voyons donc désormais comment l'événement français a été appréhendé par les forces de l'ordre en Belgique.

ok ? Dès les événements de Mai 68, la gendarmerie envoie un officier à Paris chargé de prendre note des opérations du maintien de l'ordre, des problèmes posés par les groupes révolutionnaires et de venir en dresser le compte rendu en Belgique. À l'intérieur du pays, la question de l'augmentation de la surveillance est alors organisée. Le 17 mai 1968, soit quelques ok ? jours après les premières assemblées libres de l'université de Bruxelles⁵, réalisée en soutien aux camarades parisiens, l'état-major produit une note sur ce qu'il appelle le « problème étudiantin ». La situation française y sert de référence et la gendarmerie s'inquiète de savoir combien de forces de réserve elle peut mobiliser. Un rapport journalier des événements doit être transmis des différentes régions à l'état-major. La note souligne :

« En raison des événements qui se déroulent en France et de leurs implications possibles en Belgique, je prescris que la recherche du renseignement sera intensifiée dans les milieux étudiantins, syndicalistes et subversifs. Au sujet de ces deux derniers, il faut surtout s'attacher à déceler leur attitude vis-à-vis des étudiants⁶. »

La peur est celle de la contagion révolutionnaire qui verrait se lier étudiants et travailleurs et, en quelques jours, la crainte augmente au sein de la gendarmerie, alors que dans le pays la situation est tout à fait calme. Ainsi, Cohn-Bendit et Bensaïd sont interdits de séjour en Belgique dès le 21 mai. Au fur et à mesure que les jours passent, l'angoisse d'un lien entre mouvement étudiant et mouvement ouvrier ne cesse de monter : les gendarmes surveillent de près les travailleurs belges transfrontaliers qui font grève avec les camarades français et, lorsqu'un débrayage spontané, non prévu par les syndicats a lieu à Cockerill-Ougrée, bastion de la sidérurgie,

ok ? 4. Archives générales du royaume (AGR), Bruxelles, Centre de documentation de la police fédérale, cahiers de campagne de l'état-major de la gendarmerie, n° 74, message de Caeymax à l'état-major de la gendarmerie, 27 février 1968.

5. Les étudiants de l'ULB avaient occupé leur université en soutien à leurs camarades parisiens et y avaient organisé des « assemblées libres » lors desquelles ils débattaient afin de renouveler les structures de l'université mais aussi et surtout afin de discuter de nombreuses questions politiques et sociales plus larges.

ok ? 6. AGR, Bruxelles, Centre de documentation de la police fédérale, cahiers de campagne de l'état-major de la gendarmerie, n° 75, note de service aux commandants de région, 17 mai 1968.

le 29 mai, les services de gendarmerie vérifient si le mouvement est en lien avec la situation française. Ce n'est absolument pas le cas mais les images d'usines françaises occupées par les travailleurs angoissent les polices belges.

ok ? Du côté du Hainaut les brigades entendent se renseigner sur les poten-riels mouvements de troupes du général Massu à la fin du mois. C'est alors la situation géographique de la Belgique qui permet aux brigades frontalières d'apporter des informations à l'état-major. Les gendarmes de la frontière tentent d'obtenir des renseignements de leurs confrères mais ce sont les rumeurs qui dominent, la gendarmerie n'a pas d'information directe de la part des services généraux et se base sur les suppositions de certains gendarmes français, comme elle le reconnaît elle-même. C'est essentiellement avec les unités de frontières que les gendarmes discutent afin d'obtenir de plus amples informations mais celles-ci sont donc sujettes à caution, notamment lorsqu'il s'agit de mouvement de militaires. La collaboration entre les polices n'est donc pas de mise et, en cette période de troubles en France, c'est la discrétion qui est avant tout d'application.

ok ? Dans ces conditions, à la fin du mois de mai, la gendarmerie belge se prépare à un mouvement d'ampleur. Une note de l'état-major du 29 mai 1968 montre que les gendarmes s'attendent à devoir faire face à un débordement révolutionnaire au-delà des frontières françaises. En quatre points, elle ordonne aux officiers de renforcer les piquets en vue de rendre possible le rappel de tous les gendarmes qui doivent être mobilisables en permanence à domicile ou en garnison et les motifs de ces mesures ne doivent pas être données au personnel subalterne⁷. Les recrues ne peuvent pas partir en congé avant une décision finale du général Lorge le 31 mai⁸. Les mesures sont donc finalement levées ce jour-là, la peur aura duré trois jours. Il semble bien que le discours du général de Gaulle d'une part, la signature des accords de Grenelle d'autre part, ait rassuré les forces de l'ordre en Belgique⁹. Néanmoins, la peur ne faiblit pas totalement car les renseignements généraux français vont tout de même contacter la gendarmerie afin d'arrêter Ernest Mandel. La figure du trotskisme, qui sera accusé par la suite d'être un instigateur des troubles, est accusé de transporter en voiture des armes à destination de la France¹⁰.

7. AGR, Bruxelles, Centre de documentation de la police fédérale, carnets de campagne de l'état-major de la gendarmerie, n° 75, note, 29 mai 1968.

8. AGR, Bruxelles, Centre de documentation de la police fédérale, carnets de campagne de l'état-major de la gendarmerie, n° 75, note, 30 mai 1968.

9. AGR, Bruxelles, Centre de documentation de la police fédérale, carnets de campagne de l'état-major de la gendarmerie, n° 75, note, 29 mai 1968, message n° 1275, 31 mai 1968.

10. AGR, Bruxelles, Centre de documentation de la police fédérale, carnets de campagne de l'état-major de la gendarmerie, n° 75, note, 29 mai 1968, message n° 1805, 31 mai 1968.

Questionnements et adaptations policières

ok ? **Mi-juillet 1968**, le mouvement **de mai** est bel et bien terminé. Mais quelles traces laisse-t-il au sein des forces de l'ordre ? Il faut savoir que dès février 1969, la gendarmerie belge fait venir ses homologues français pendant toute une semaine pour partager compétences, informations et tactiques du maintien de l'ordre. La délégation française est composée de figures de premier plan : outre Jean-Claude Perrier, son directeur général, on y trouve également le général Perrot, **commandant** régional à Lille ainsi que plusieurs lieutenants-colonels. Un partage d'expériences s'instaure et est vu comme nécessaire par les gendarmes. On peut estimer que deux domaines d'évolution essentiels ont été questionnés au sein des forces de l'ordre en Belgique, en lien avec les événements français et, plus largement, avec le contexte européen.

ok ? La première **d'entre elles** touche au renseignement. En effet, après la tempête viennent les questions. Immédiatement, les services de police belge et français vont s'interroger sur les causes de l'explosion contestataire. Encore une fois, les contacts passent par les brigades frontalières. Ainsi c'est le commandant de district de Mons qui prend l'initiative de demander à son homologue d'Anvers des renseignements afin d'aider ses collègues français. Il s'agit de contrôler les voyages des étudiants vers Cuba, car la gendarmerie française soupçonne, au début du mois de juillet, que l'insurrection ait été téléguidée depuis l'étranger. Le commandant de la gendarmerie le note :

« Selon les renseignements transmis par la gendarmerie française, un réseau de propagande communiste organiserait des vacances à Cuba à l'intention des étudiants qui recevraient directives et entraînement en vue de fomenter des troubles. Les départs se feraient par Anvers. La gendarmerie française désirerait savoir par ma voie s'il s'agit d'un réseau organisé en Belgique et si possible du nombre (éventuellement le nom) des étudiants français ayant quitté Anvers pour Cuba¹¹. »

ok ? Les informations sont par la suite transmises sur les modalités de départ vers Cuba avant qu'une liste complète des Français ayant voyagé vers l'île entre mai et **juillet 1968** ne soit produite par la gendarmerie belge. Forte d'une soixantaine de noms avec lieu de naissance et activité, les gendarmes savent ce type d'information particulièrement problématique du point de vue de la vie privée. **L'état-major** rappelle que cette liste ne peut être communiquée qu'oralement à la gendarmerie française tant les informations y sont confidentielles¹². Outre la dimension transnationale du conflit,

11. **AGR**, Bruxelles, Centre de documentation de la police fédérale, **carnets de campagne de l'état-major** de la gendarmerie, n° 76, message du commandant, juillet 1968.

12. **AGR**, Bruxelles, Centre de documentation de la police fédérale, **carnets de campagne de l'état-major** de la gendarmerie, message n° 1695, 7 août 1968.

voire l'idée qu'il est téléguidé de l'étranger, les gendarmes craignent une planification de la révolution et en cherchent les causes dans l'idéologie trotskiste ou léniniste. Particulièrement nouvelle est l'importance accordée aux penseurs-phares de Mai 68, au premier rang desquels figure Herbert Marcuse. La gendarmerie belge prend conscience qu'elle n'est pas armée pour traquer l'information dans les textes philosophiques complexes : pour y remédier, un sociologue sera engagé et le centre de documentation sera particulièrement attentif à compiler les ouvrages potentiellement « subversifs »¹³.

ok ? Dans les années qui suivent, les pratiques d'échanges de renseignements entre polices internationales restent peu encadrées. Très peu d'accords existent dans les années 1970. Mais les policiers ont bien conscience de l'intérêt de partager des informations et développent des affinités particulières avec des collègues. Apparaît ici tout un réseau de pratiques informelles et de lieux de rencontre entre policiers, autour de clubs et d'associations, voire de revues. Certains se lient d'amitié et partent en vacances avec leurs collègues français, suisses ou allemands et par là, créent des liens de confiance qui permettent d'obtenir des collaborations non prévues dans les textes. Nous avons déjà souligné l'importance des brigades frontalières lors de Mai 68. Celles-ci demeurent encore plus utilisées par la suite, la Belgique réussit alors à avoir des contacts avec plusieurs polices européennes, certaines ayant même un agent de liaison à Bruxelles déjà à l'époque, comme l'indique cet ancien officier entré à la gendarmerie à la fin des années 1960 :

« C'était une collaboration qui ne reposait pas sur des traités ou quoi hein [...] on pouvait avoir l'information de ces pays mais ce n'était pas structuré comme maintenant. [...] il fallait que nous on ait éventuellement des contacts, par exemple ce qu'on faisait très souvent c'était on demandait à une brigade frontalière de demander aux Français si eux ils connaissaient un tel et alors le Français il renvoyait l'information et 15 jours après y avait une demande française pour nous pour redonner, Eupen ils étaient avec les Allemands, les Luxembourgeois c'était Arlon, les Hollandais généralement ils avaient quelqu'un en Belgique eux donc ça posait moins de problèmes. Les Anglais on était enfin moi j'ai été plusieurs fois à Scotland Yard pour des contacts ou pour des informations¹⁴. »

ok ? Mais le caractère informel de ces relations pose aussi problème. Si nous avons dit que la Belgique se montrait curieuse des pratiques hollandaises, ok ? les Hollandais eux aussi souhaitent mieux connaître les techniques de ok ? maintien de l'ordre en Belgique, notamment lors de la crise de l'université de Louvain. Amsterdam envoie spontanément, sans avoir averti les polices

ok ? 13. Ixelles, Fonds d'état-major de gendarmerie, direction des opérations, rencontre avec la gendarmerie française, exposés et causeries, février 1969.

14. Pol Marchoul, entretien avec Elie Teicher, Molenbeek, 16 juin 2020.

belges, trois policiers à Louvain afin de se renseigner sur les pratiques du maintien de l'ordre. Le bourgmestre et le commissaire de police les renvoient alors vers la gendarmerie mais celle-ci refuse, expliquant qu'il est nécessaire de réaliser une demande auprès du ministre de l'Intérieur¹⁵. Les polices sont donc aussi méfiantes et il n'est pas évident qu'elles partagent leurs informations. Parmi les officiers que nous avons interrogés, c'est l'élément relationnel et la capacité à créer de la confiance qui a été mise en avant, les officiers dotés de ses qualités parviendront à tisser des liens efficaces avec leurs homologues d'autres pays.

Les évolutions tactiques

Le second point, et qui n'est pas des moindres, est une évolution tactique. La gendarmerie belge, depuis les fameuses grèves de 1960-1961¹⁶, n'avait pas été confrontée à un mouvement de masse et si elle a dû intervenir dans des conflits sociaux intenses, ceux-ci n'ont jamais eu un caractère généralisé. L'exemple du Mai 68 français est alors perçu comme un signal d'alarme, notamment en ce qui concerne les nouvelles méthodes des protestataires : utilisation de barricades, de cocktails *Molotov*, manifestants casqués et armés de bâtons, formations serrées ou encore petits groupes mobiles. Même les campus belges ont connu des barricades, et la gendarmerie suit avec une vive attention les difficultés qu'ont eues les forces de l'ordre ok ? françaises à réprimer les combats de rue, notamment à Paris. Dès la fin de l'année 1968, un programme de révision de la tactique est réalisé dans tout le pays, chaque groupe territorial doit organiser des exercices « Barricades » afin d'envisager quelles pourraient être les meilleures adaptations, évaluer les failles du matériel et les dispositifs tactiques les plus efficaces. Les exercices s'étalent sur deux ans et de nombreuses modifications sont opérées dans les cours qui abordent désormais frontalement le risque des barricades¹⁷. Les gendarmes belges sont donc particulièrement préparés à des événements d'une ampleur peu commune en Belgique. L'exemple français a semé une crainte qui fait prendre les devants. En termes d'intervention le maintien de l'ordre français est alors vu comme un modèle. Les chercheurs ont insisté sur la spécialisation française dans l'après-seconde guerre mondiale avec notamment, la capacité d'intervenir avec des compagnies très nombreuses¹⁸.

15. [AGR](#), Bruxelles, Centre de documentation de la police fédérale, [carnets de campagne de l'état-major](#) de la gendarmerie, n° 74, note, 22 février 1968.

16. À l'hiver 1960, une grève générale d'ampleur débute en Belgique. Elle dure entre 4 et 6 semaines selon les régions et représente, avec les grèves de 1950, le mouvement social le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale.

17. Ixelles, gendarmerie, direction supérieure des opérations, dossier « Exercices barricades », 1969-1971.

18. FILLIEULE Olivier et JOBARD Fabien, *Politiques du désordre : la police des manifestations en France*, Paris, Le Seuil, 2020 ; BRUNETEAUX Patrick, *Maintenir l'ordre. Les transformations de la violence d'État en régime démocratique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

Cette image frappe très fort les officiers belges. Néanmoins, les effectifs ne permettent pas des actions aussi massives, d'autant plus que la réalité belge est différente. Cet ancien officier formé dans l'après 68 ne manque pas de le noter :

« Les Français c'est avec eux qu'on a appris. Eux ils n'intervenaient jamais en dessous d'un escadron, jamais! 100 hommes! Je vous parle de mon époque. Nous on parlait trente hommes, on parlait même de sections, 10 hommes, et eux jamais en dessous de 100 hommes! [...] [L'influence française] c'était surtout la manière de prendre des barricades en assaut, aussi comment isoler des petits groupes des noyaux durs pour les intercepter, on avait fait des essais en camionnettes, en jeeps etc. En plus chez eux, vous prenez les champs Élysées, y a de l'espace! À Bruxelles, essayez de trouver des espaces comme aux champs Élysées hein! [...] Mais on restait quand même assez je vais dire traditionnaliste parce que on avait trop peu d'hommes violents extrémistes en Belgique. Et donc ils étaient incapables d'entraîner une foule comme ils entraînaient à Paris. C'est ça qui a fait défaut en Belgique, c'était le nombre. À partir du moment où les Français appliquaient certaines méthodes dans un espace déterminé avec des idéologues déterminés et des masses déterminées ce n'était pas tout à fait applicable en Belgique¹⁹. »

î

On a donc une transposition partielle : la Belgique prend conscience de la nécessité d'intervenir massivement et les gendarmes augmentent en effet le nombre de personnel par service d'ordre dans ces années sans toutefois approcher les interventions massives de la France. Les entraînements contre les barricades et les cocktails *Molotov* préparent le personnel à faire face à ces moyens spéciaux, malgré la rareté effective de ce type d'action. Par contre, la Belgique n'échappe pas au développement de groupes gauchistes qui entendent perturber les manifestations de rue.

ok ?

La gendarmerie belge mène alors une réflexion sur l'usage de sa cavalerie, laissée de côté depuis quelques années à la faveur du matériel motorisé. En ce sens, elle prend contact avec de très nombreuses polices d'Europe : en Hollande, en Allemagne, en France ou en Angleterre, des officiers sont envoyés, des questions sont posées sur l'usage, le coût, la formation ou l'efficacité de la cavalerie en maintien de l'ordre suite à l'analyse des attitudes policières lors de manifestations. C'est tout un *aggiornamento* de la cavalerie qui a lieu : les polices hollandaises et anglaises soulignent l'efficacité du cheval pour impressionner les foules et dissuader les protestataires. En dernier recours, la charge de cavalerie est un élément de choc d'une intensité telle qu'elle fait généralement fuir avant le contact. Si les entraînements militaires contre les barricades n'auront pas l'occasion d'être réellement appliqués, la gendarmerie ordonne un usage intensif de la cavalerie en maintien de l'ordre, inspirée par ses voisins. Cela n'ira pas sans créer de

n'avaient ?

19. Pol Marchoul, entretien avec Elie Teicher, Molenbeek, 16 juin 2020.

problème car les gendarmes restent armés de sabres : en 1973, une manifestation lycéenne est chargée sabre au clair et les images choquent l'opinion publique. Les gendarmes abandonnent enfin le sabre pour la longue matraque mais ne renoncent pas à la cavalerie qui connaît alors son heure de gloire dans les services d'ordre de la décennie²⁰.



Pour conclure, il est nécessaire de souligner la dimension événementielle de Mai 68 comme l'ont envisagé Boris Gobille ou Éric Fassin²¹, c'est-à-dire sur le mode de la rupture d'intelligibilité du présent et d'ouverture des possibles. Pensé de cette manière, Mai 68 est aussi un événement pour les polices belges, qui l'espace de plusieurs jours, sont tout à fait troublées et inquiètes par l'enchaînement des événements : c'est bien l'idée que tout peut basculer qui point à l'horizon. La révolution a semblé probable pour les protestataires comme pour les gendarmes. Plus encore, les années qui suivent sont une réponse à cette brèche ouverte : pour la refermer, il faut s'adapter. L'ouverture des possibles initiée par Mai 68 pour les protestataires constitue aussi, de ce point de vue, un moment transformateur pour les forces de l'ordre.

20. Ixelles, gendarmerie, direction supérieure des opérations, dossier « Cavalerie », 1970-1976.

21. GOBILLE Boris, « L'événement Mai 68 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 63, n° 2 (février 2008), p. 321-349 ; BENSAN Alban et FASSIN Éric, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n° 38, 2002, p. 5-20.